Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHÉOLOGIE - BC03 : EXPRESSION ET COMMUNICATION

Session 2026 • Code sujet : **26-LIC-HAA-EP1** • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3, indicatif**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Synthèse de documents sur la reproduction numérique des œuvres et du patrimoine (3 questions) **Page 3**

2. Écriture personnelle sur la connaissance numérique et la présence matérielle du patrimoine (3 questions) **Page 6**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 8**

Sujet officiel (PDF) : https://licencehaa.fr/assets/annales/licence-haa/C2 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Histoire de l'Art et Archéologie - C2 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Synthèse de documents sur la reproduction numérique des œuvres et du patrimoine

Le corpus confronte les analyses de Walter Benjamin sur la reproduction technique des œuvres et la Charte de l'UNESCO sur le patrimoine numérique. Il traite de l'élargissement de l'accès, du rapport à l'original et des enjeux de conservation des ressources numériques.

Préparation de la synthèse

Question 1.1. Repérez, pour chacun des documents DT 1 et DT 2, la thèse ou l'idée directrice concernant la reproduction et la circulation des ressources culturelles, puis notez vos éléments préparatoires dans le DR 1.

Les deux documents traitent de la circulation des ressources culturelles, mais leur idée directrice diffère. Benjamin montre que la reproduction technique élargit l'accès aux œuvres et transforme leur réception, sans remplacer la rencontre avec l'original. L'UNESCO définit le patrimoine numérique, qu'il soit créé sous forme numérique ou numérisé, et souligne qu'il doit rester accessible et être conservé. Ces idées sont inscrites dans la colonne « Idée directrice » du DR 1.

DR 1 : idées directrices

Document	Idée directrice	Arguments sur l'accès ou la circulation	Arguments sur l'original, le contexte ou la conservation	Convergence ou différence avec l'autre document
DT 1 : Walter Benjamin	Reproduction : accès élargi, réception			
DT 2 : UNESCO	Patrimoine numérique : accès public et préservation.			

✓ RÉPONSE À RETENIR

Benjamin : diffusion élargie, mais expérience distincte de l'original. UNESCO : accès public et conservation du patrimoine numérique.

Question 1.2. Relevez et reformulez les principaux arguments de chaque document. Distinguez ceux qui concernent l'accès aux œuvres de ceux qui portent sur leur conservation ou leur rapport à l'original, puis complétez le DR 1.

Les documents associent circulation et enjeux de conservation, mais n'abordent pas le même objet : Benjamin traite de la reproduction des œuvres et de leur réception ; l'UNESCO définit les ressources numériques et les conditions de leur pérennité. Les arguments reformulés ci-dessous complètent les colonnes correspondantes du DR 1.

Document	Accès ou circulation	Original, contexte ou conservation	Convergence ou différence
DT 1 : Benjamin	La multiplication des reproductions élargit le public et transforme la réception.	L'œuvre reproduite peut être détachée de son contexte ; la copie ne restitue pas toutes les dimensions de l'expérience de l'original.	Traite du rapport entre reproduction, réception et original.
DT 2 : UNESCO	Les ressources numériques peuvent être accessibles au public.	Supports et formats risquent l'obsolescence ; leur conservation nécessite des actions adaptées.	Aborde la pérennité des ressources numériques, non l'expérience de l'original.

DR 1 : arguments et confrontation

Document	Idée directrice	Arguments sur l'accès ou la circulation	Arguments sur l'original, le contexte ou la conservation	Convergence ou différence avec l'autre document
DT 1 : Walter Benjamin		Copies multipliées ; public élargi ; réception modifiée.	Contexte d'origine écarté ; la copie ne restitue pas l'expérience de l'original	Réception et original.
DT 2 : UNESCO		Ressources accessibles au public.	Obsolescence des supports et formats ; actions de conservation.	Pérennité des ressources numériques.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Benjamin analyse l'accès et le rapport à l'original ; l'UNESCO souligne l'accès public et la conservation des ressources numériques.

Rédaction de la synthèse

Question 1.3. Rédigez une synthèse objective de 300 à 400 mots répondant à la question suivante : dans quelle mesure la reproduction numérique des œuvres et des ressources patrimoniales transforme-t-elle leur accès et leur rapport à l'original ? Présentez les idées principales des deux documents, leurs convergences et leurs différences, dans une introduction, un développement organisé et une conclusion. Utilisez vos propres formulations, attribuez clairement les idées aux documents et n'ajoutez pas de jugement personnel.

La reproduction numérique élargit la circulation des œuvres et des ressources patrimoniales, mais transforme aussi leur rapport au contexte et à l'original. Les documents éclairent deux enjeux complémentaires : l'évolution de la réception et la conservation des ressources numériques.

Dans le document DT 1, Walter Benjamin observe que les techniques permettent de multiplier les reproductions et de toucher des publics plus nombreux. La circulation des images modifie ainsi les conditions de réception. Elle peut toutefois détacher l'œuvre de son lieu et de son contexte d'origine. Benjamin distingue donc la rencontre avec une reproduction de l'expérience de l'œuvre originale : la première ne restitue pas à elle seule toutes les dimensions de la seconde.

Le document DT 2, consacré à la Charte de l'UNESCO, élargit la réflexion au patrimoine numérique. Celui-ci comprend des ressources créées directement sous forme numérique et des ressources analogiques converties. Leur accessibilité au public constitue un enjeu de diffusion, tandis que leur conservation suppose des mesures

adaptées. Les supports et les formats pouvant devenir obsolètes, la disponibilité présente ne garantit pas leur accès futur.

Les deux documents soulignent donc que la diffusion ne suffit pas à assurer une relation complète et durable au patrimoine. Benjamin insiste sur la différence entre reproduction et original ; l'UNESCO met l'accent sur la pérennité des ressources numériques. Ensemble, ils montrent que l'élargissement de l'accès s'accompagne d'enjeux distincts de contexte, d'expérience et de conservation.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le numérique élargit l'accès, sans équivaloir à l'expérience de l'original ; la conservation des ressources numériques exige aussi des mesures adaptées.

2. Écriture personnelle sur la connaissance numérique et la présence matérielle du patrimoine

La réflexion porte sur les possibilités offertes par la reproduction numérique pour mieux connaître les œuvres et les patrimoines, et sur le risque de négliger leur présence matérielle. Le candidat doit défendre une réponse nuancée, structurée et étayée par des exemples précis tirés de sa culture artistique et historique, de ses lectures ou de son expérience.

Construction de l'argumentation

Question 2.1. Formulez clairement la position que vous défendrez sur la question posée et annoncez les principaux axes de votre raisonnement.

Je défendrai l'idée que la reproduction numérique améliore la connaissance et l'accès aux œuvres, mais qu'elle ne peut remplacer leur présence matérielle. Mon raisonnement suivra deux axes : les ressources en ligne facilitent la découverte, la comparaison et l'observation de détails ; toutefois, une image ne restitue ni la matière, ni l'échelle, ni l'inscription d'une œuvre dans son lieu. Le numérique doit donc être envisagé comme un complément à l'étude directe.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le numérique enrichit l'étude des œuvres, mais ne remplace pas la rencontre avec leur matérialité et leur contexte.

Développement argumenté

Question 2.2. Développez une argumentation organisée comportant des arguments expliqués et des exemples précis. Vous pouvez mobiliser des œuvres, des lieux patrimoniaux, des dispositifs de médiation ou des situations de consultation numérique.

Les collections consultables en ligne, comme celles du musée du Louvre, rendent des œuvres accessibles à distance et permettent de les comparer sans se déplacer. Une image numérique détaillée peut aussi aider à repérer des éléments difficiles à observer lors d'une visite. Ces outils élargissent ainsi les possibilités de recherche et de médiation.

Mais la reproduction ne transmet ni la texture d'une peinture, ni les dimensions d'une sculpture, ni les effets d'un monument dans son environnement. À la cathédrale de Chartres, la lumière des vitraux et l'organisation de l'espace se perçoivent pleinement sur place. L'accès numérique gagne donc à préparer ou prolonger la visite.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les ressources numériques facilitent l'accès et l'observation ; la visite révèle les qualités sensibles et spatiales des œuvres.

Conclusion

Question 2.3. Rédigez une conclusion qui répond nettement à la question et relie vos arguments. La qualité de la langue, la cohérence de l'ensemble et la précision des exemples sont prises en compte dans l'évaluation.

La reproduction numérique permet donc de mieux connaître les œuvres en multipliant les occasions de les consulter et en soutenant leur étude. Elle ne donne cependant qu'un accès médiatisé : la matière, l'échelle et le rapport au lieu demeurent essentiels à l'expérience patrimoniale. Les outils numériques sont les plus féconds lorsqu'ils complètent l'observation directe et incitent à découvrir les œuvres dans leur contexte, plutôt que lorsqu'ils prétendent s'y substituer.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le numérique approfondit la connaissance du patrimoine à condition de rester un complément à l'expérience matérielle.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette évaluation du BC03 en histoire de l'art et archéologie, session 2026, porte le code 26-LIC-HAA-EP1 et dure deux heures, avec un coefficient indicatif de 3. Le sujet traite de la reproduction numérique et de la circulation des ressources patrimoniales. Il évalue la confrontation objective de documents, la synthèse et la rédaction d'une réflexion personnelle argumentée.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La reproduction technique multiplie les possibilités de diffusion et élargit l'accès des publics aux œuvres.
- La reproduction peut détacher l'œuvre de son lieu et de son contexte, sans restituer toutes les dimensions de l'expérience de l'original.
- Le patrimoine numérique comprend les ressources créées sous forme numérique et celles converties depuis des ressources analogiques.
- La conservation numérique exige des actions adaptées, car les supports et les formats peuvent devenir obsolètes.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans la synthèse, organisez la confrontation par idées communes plutôt que de résumer les documents l'un après l'autre.
- Distinguez les enjeux d'accès, de rapport à l'original et de conservation numérique.
- Respectez les longueurs indicatives de 300 à 400 mots pour chacun des deux textes.
- Dans l'écriture personnelle, défendez une position nuancée et étayez-la par des exemples précis.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser la confrontation des documents dans la synthèse ?

Repérez l'idée directrice de chaque document, puis classez les arguments par thèmes, notamment l'accès, le rapport à l'original et la conservation. Organisez le texte autour de ces thèmes et attribuez clairement les idées à leurs sources.

Q : Pourquoi une reproduction numérique ne remplace-t-elle pas nécessairement l'original ?

Elle peut rendre une œuvre plus accessible et en faciliter l'étude, mais elle peut la séparer de son lieu et de son contexte. Le document de Benjamin indique que la reproduction ne restitue pas toutes les dimensions de l'expérience de l'original.

Q : Comment répartir les deux heures de l'épreuve ?

Le sujet attribue 11 points à la synthèse et 9 à l'écriture personnelle, sans imposer de répartition du temps. Prévoyez du temps pour préparer le DR 1, rédiger les deux textes, respecter leurs longueurs indicatives et relire votre copie.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement surveiller ?

Le sujet prend en compte la qualité de l'expression, la précision du vocabulaire, la cohérence de l'argumentation et le respect des consignes. La synthèse doit rester objective ; l'écriture personnelle doit être structurée, nuancée et appuyée sur des exemples précis.

Sujet officiel associé (PDF) : https://licencehaa.fr/assets/annales/licence-haa/C2 - Expression et communication écrites et orales/2026/Licence Histoire de l'Art et Archéologie - C2 - Expression et communication écrites et orales - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Licence Histoire de l'Art et Archéologie : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.